



## **Johnson & Johnson a conclu avec le gouvernement du Canada une entente de principe pour l'approvisionnement d'un vaccin expérimental prometteur contre la COVID-19**

31 août 2020

*L'entreprise s'emploie à assurer un accès pancanadien à son vaccin expérimental contre la COVID-19, après approbation de Santé Canada.*

Janssen Inc., l'une des entreprises du groupe *Janssen Pharmaceutical Companies of Johnson & Johnson* (NYSE : JNJ) (l'entreprise), a signé une entente de principe avec le gouvernement du Canada pour l'approvisionnement de doses d'un vaccin expérimental prometteur contre le virus SARS-CoV-2 (Ad26.COV2.S). La disponibilité du vaccin dépendra de son développement et de l'approbation réglementaire de Santé Canada.

« Nous sommes pleinement déterminés à offrir un accès mondial à notre vaccin contre le virus SARS-CoV-2. Alors que nous procédons à la mise au point de notre vaccin, nous collaborons en même temps avec des partenaires du monde entier, y compris le gouvernement du Canada, pour nous assurer que notre vaccin est mis à la disposition des citoyens du monde entier, s'il s'est avéré sûr et efficace », a déclaré Paul Stoffels, M.D., vice-président du comité exécutif et chef de la direction scientifique chez Johnson & Johnson.

Les parties négocieront une entente d'achat préalable finale en temps opportun dans le cadre de laquelle le gouvernement du Canada achèterait jusqu'à 38 millions de doses du vaccin Ad26.COV2.S de Janssen, vendu à des fins non lucratives, pour une utilisation d'urgence en cas de pandémie.

Le premier essai clinique de phase I/IIa chez l'humain sur le candidat-vaccin Ad26.COV2.S mené chez des volontaires sains est en cours aux États-Unis et en Belgique. La planification est en cours pour le programme de phase III, qui est assujéti aux données provisoires des essais de phase I/IIa et à l'approbation des organismes de réglementation.

###

### **Avis aux investisseurs concernant les énoncés prévisionnels**

*Ce communiqué de presse contient des « énoncés prévisionnels » tels que définis par la Private Securities Litigation Reform Act de 1995 concernant l'élaboration de schémas de prévention et de traitement potentiels pour la COVID-19. Le lecteur ne doit pas se fier à ces énoncés prévisionnels. Ces énoncés reposent sur les attentes actuelles concernant les événements futurs. Si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes ou que des risques ou des incertitudes inconnus se présentent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes et des prévisions des compagnies du groupe Janssen Pharmaceutical Companies et/ou de Johnson & Johnson. Les risques et les incertitudes comprennent, sans s'y limiter : les incertitudes et les défis inhérents à la mise au point et à la recherche de produits, notamment l'incertitude quant aux réussites cliniques et aux approbations faites par les autorités de réglementation; l'incertitude quant au succès commercial; les difficultés et les retards de fabrication; la concurrence, notamment les*

*progrès technologiques, les nouveaux produits et les brevets obtenus par les concurrents; la contestation de brevets; les préoccupations liées à l'efficacité ou à l'innocuité entraînant des rappels de produits ou la prise de mesures réglementaires; les modifications du comportement et des habitudes liées aux dépenses des acheteurs de produits et de services de soins de santé; les changements apportés aux lois et aux règlements applicables, notamment les réformes des soins de santé à l'échelle mondiale; et les tendances à la réduction des coûts dans le secteur des soins de santé. La liste et les descriptions de ces risques, incertitudes et autres facteurs se trouvent dans le rapport annuel de Johnson & Johnson sur le formulaire 10-K pour l'exercice terminé le 29 décembre 2019, notamment sous les sections intitulées « Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels » et « Item 1 A. Facteurs de risque », et dans le rapport trimestriel le plus récent de la société sur le formulaire 10-Q, ainsi que dans les documents déposés ultérieurement par la société auprès de la Securities and Exchange Commission. Des exemplaires de ces demandes sont accessibles en ligne aux adresses [www.sec.gov](http://www.sec.gov), [www.jnj.com](http://www.jnj.com) ou sur demande auprès de Johnson & Johnson. Ni Janssen Pharmaceutical Companies ni Johnson & Johnson n'assument la responsabilité d'actualiser tout énoncé prévisionnel à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements ou de développements futurs.*